

## RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LES RETRAITES

# Une aggravation pour les actif/ve.s et les retraité.e.s

→ par Michelle Lauton, membre de la CA

Plus de dix ans après son rapport de 2003 consacré aux pensions de retraites des fonctionnaires, la Cour des comptes a publié, le 6 octobre, un nouveau rapport dans lequel elle juge que les réformes engagées demeurent insuffisantes.

Le rapport 2016 de la Cour des comptes sur les retraites des fonctionnaires, comme les propositions des candidats de la droite, vise une aggravation des conditions de retraite des actuel.le.s et futur.e.s retraité.e.s, au motif d'une harmonisation public-privé, parfois sous couvert d'améliorations pour les fonctionnaires. Le scénario initial de la Cour est de les rattacher au régime général et à un régime complémentaire – en intégrant les primes –, ce qui se révèle difficile et coûteux à mettre en place (l'État n'archive pas les salaires et primes perçus). Un autre scénario est la fusion des différents régimes de fonctionnaires, mais la Cour des comptes redoute les collectivités locales ! Dans tous les cas, les enseignants seraient globalement perdants.

La Cour des comptes<sup>(1)</sup> présente néanmoins les « sept leviers d'ajustement paramétriques » qu'elle considère « *probablement les plus aisés à mettre en œuvre* ».

▼

**Penser autrement les retraites suppose de chercher les moyens d'assurer à toutes et tous un niveau de pension satisfaisant.**

▲

On ne calculerait plus la pension du fonctionnaire sur les six derniers mois mais sur une période de cinq ou dix ans en y comptabilisant tous les salaires (sommes perçues actualisées pour le calcul de la retraite, intégration partielle des primes). Alors que les enseignant.e.s du supérieur sont recruté.e.s tardivement et ne peuvent plus depuis 2013 valider dans la carrière leurs périodes de précarité, leurs pensions baisseraient encore plus, vu les primes basses du MENESR.

Selon un objectif d'économie de gestion, serait créée sous trois ans une Caisse nationale des retraites de la

fonction publique d'État<sup>(2)</sup>, alors qu'aujourd'hui c'est le budget de l'État qui paye le fonctionnaire toute sa vie. C'est dangereux pour les actif/ve.s et retraité.e.s car une caisse deviendrait vite déficitaire du fait des diminutions d'emplois et de l'augmentation du nombre de pensionné.e.s.

Et bien sûr, on parle du « *réexamen du bien-fondé* » d'avantages familiaux, tel le supplément familial de traitement, et d'une « *harmonisation* » des règles sur les pensions de réversion. Leur plafonnement (total ou partiel) est envisagé.

Penser autrement les retraites du public et du privé suppose de chercher les moyens d'assurer à toutes et tous les actuel.le.s et futur.e.s retraité.e.s un niveau de pension satisfaisant. ●

(1) [www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Les-pensions-de-retraite-des-fonctionnaires-des-evolutions-a-poursuivre](http://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Les-pensions-de-retraite-des-fonctionnaires-des-evolutions-a-poursuivre)

(2) Cela avait été rejeté lors du plan Juppé de 1995.